Déclaration CGT du CEt du 26/09/2019

Consultation sur le plan de mobilisation pour l'optimisation de la gestion des offres d'emploi de plus de 30 jours

Cette consultation est liée au recrutement de 1000 CDD par Pôle emploi et à la modification de l'art. 8&4 de la Convention Collective Nationale sur les CDD dans notre établissement.

Lors de la conférence de Presse le 18 juin dernier, Mme Penicaud, ministre du travail, a annoncé, entre autres : « Plus de 1000 nouveaux conseillers seront déployés pour permettre la mise en œuvre de la nouvelle offre de services dans l'ensemble des 800 agences de pôle emploi sur tout le territoire » dans la partie liée au déploiement du « Pack de Démarrage » (expérimentation en cours remplaçant les Entretiens de situation Individuelle au profit de réunion collective d'inscription suivi d'entretiens). Force est de constater que les choix de la Direction de pôle emploi est d'affecter ces 1000 CDD de remplacement supplémentaires en lieu et place de 1000 Conseillers missionnés pour 3 ans au … Service Entreprise ! Cherchez l'erreur !

Ce plan de mobilisation pointe une activité « la gestion des offres d'emploi de plus de 30 jours » déjà réalisée aujourd'hui par les Conseillers emploi à Dominantes Entreprise (CDE). On ne peut pas parler de renfort des équipes, puisque se sont principalement les CDE et les Conseillers MRS en poste qui ont vocation à se positionner sur ces lettres de missions.

En réalité, l'objectif de la Direction, au travers de cette consultation, est de justifier la modification de l'art. 8&4 de la Convention Collective Nationale et d'accroître le nombre de collègue en situation de précarité dans notre établissement.

Cette révision de la CCN acceptée par la CFDT, la CGC, le SNAP et la CFTC, va permettre à l'établissement de n'avoir plus de limites pour recruter des CDD de remplacement, va augmenter le nombre de CDD pour surcroit d'activité et pire, supprime tout délais de carence entre deux CDD ! Rappelons que le délai de carence, dans le Code du Travail, a pour but d'éviter que les entreprises abusent des contrats précaires !

Rien n'empêchera demain au regard du projet actuel sur la gestion des offres de plus de 30 jours – selon la future Convention Tripartite ou les orientations stratégiques – que Pôle emploi, pour toutes nouvelles activités ou offres de services, déploie des Lettres de Missions pour des titulaires remplacés par des CDD.

La CGT ne peut accepter que la règle d'entrée à Pôle emploi soit le CDD assimilé à une période d'essai déguisée.

Pour la CGT, nous réaffirmons la nécessité :

- De recruter des CDI pour réaliser toutes nos missions et répondre aux besoins des usagers,
- De constituer des équipes mobiles ou volantes constituées d'agents titulaires pour pallier les absences des collègues,
- De mettre en œuvre un plan de titularisation pour permettre le recrutement des collègues en situation de précarité.

En conséquence, la CGT émet un avis négatif sur ce plan de mobilisation pour l'optimisation de la gestion des offres d'emploi de plus de 30 jours.